

Feuille de route

Suivi de la coopération UNESCO-INTERPOL au Brésil et dans les pays du Cône Sud

**Résultats de la 2ème Réunion des spécialistes de la lutte
contre le trafic illicite des biens culturels dans le Cône Sud,
organisée par Interpol et l'UNESCO, avec le soutien du
Secrétariat national de la Culture et du Ministère de l'Intérieur
du Paraguay**

(Asunción, 23 au 25 juillet 2013)

1. Antécédents et résultats

La [2ème Réunion des spécialistes de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels dans le Cône Sud](#), organisée par Interpol et l'UNESCO, avec le soutien du Secrétariat national de la Culture et du Ministère de l'Intérieur du Paraguay s'est tenue du 23 au 25 juillet 2013 dans les installations des Archives Historiques d'Asunción, Paraguay.

L'événement s'est inscrit dans le cadre des efforts conjoints de l'Unesco et Interpol afin de contribuer à la lutte contre le fléau du trafic des biens culturels et d'assurer le suivi de la [réunion organisée à Buenos Aires en 2012](#) avec l'objectif de former des représentants de la police, des douanes, du pouvoir judiciaire et des fonctionnaires du Ministère de la Culture. La formation était assurée par plusieurs experts de haut niveau d'Interpol, de l'UNESCO (Maria Luz Endere), de la Police patrimoniale de l'Espagne (Javier Morales) et de l'Argentine (Marcelo El Haibe et Fernando Gomez).

Les différents modules de formation ont traité des thèmes suivants :

- les conventions internationales, en particulier la [Convention UNESCO de 1970](#) et la [Convention d'UNIDROIT de 1995](#),
- les méthodes d'investigation et de prévention policière,
- les outils et méthodologie développés par l'UNESCO, Interpol et les polices patrimoniales,
- la sécurité dans les musées et sur les sites archéologiques,
- la déontologie et les codes d'éthique, et
- le rôle des douanes et des professionnels du marché de l'art.

Plus de 50 participants venus d'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay ont bénéficié de cette formation et ont pu échanger des expériences et des connaissances relatives aux bonnes pratiques contre le trafic illicite des biens culturels.

Une séance de travail a été consacrée à la création d'un réseau entre les participants afin de constituer une communauté de connaissances sous régionales pour le renforcement et la mise en place de futures actions de coopération.

Les participants ont également mené une réflexion sur la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès de la jeunesse et du public en général. Les résultats de cette réflexion serviront d'orientation au suivi de la coopération UNESCO/Interpol en matière de sensibilisation.

Organisée grâce au soutien financier de [l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement](#) (AECID), la réunion a été inaugurée le 23 juillet au matin, avec la participation du Chef du Bureau régional d'Interpol à Buenos Aires, Rafael Peña, du Chef de la Police nationale du Paraguay et du Bureau régional d'Interpol du Paraguay, Silvio Antonio Escobar, de la Directrice générale du patrimoine culturel du Paraguay, Gilda Urbieta, et du représentant du Bureau régional de l'Unesco à Montevideo, Frédéric Vacheron.

L'Ambassadeur d'Espagne en Uruguay, Don Diego Bermejo Romero de Terreros, ainsi que de nombreuses personnalités du corps diplomatique, des institutions publiques et de la société civile ont assisté à cet événement.

La clôture de l'atelier s'est tenue à la Maison de l'Indépendance de Asunción et a été l'occasion pour les autorités paraguayennes de manifester une reconnaissance officielle à l'UNESCO, à Interpol et en particulier à la police patrimoniale argentine [pour la récente récupération presque intégrale de plus de 100 pièces d'une collection d'art religieux](#) d'une valeur inestimable, provenant des missions du Paraguay.

Le succès de cet événement démontre l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies de coopération interdisciplinaire, interinstitutionnelle et sous régionale dans le cadre de l'application des Conventions UNESCO de 1970 et d'UNIDROIT de 1995.

2- Suivi et recommandations

Les participants ont exprimé de manière unanime la volonté de poursuivre cette coopération et pouvoir bénéficier des actions de renforcement des capacités organisées par UNESCO et INTERPOL au niveau sous régional. Ils se sont également engagés à apporter leur soutien dans la préparation, la mise en œuvre et la diffusion des activités de sensibilisation prévues dans le cadre du projet.

Les recommandations adoptées lors de l'atelier peuvent être synthétisées de la manière suivante :

Les participants recommandent :

1. L'organisation d'un troisième atelier UNESCO/INTERPOL avec les mêmes pays afin d'approfondir les questions traitées lors du 2ème Atelier d'Asunción ;
2. La tenue d'ateliers nationaux avec les experts présents à Asunción et notamment une formation plus massive de la Police nationale, des services des douanes et des représentants du pouvoir judiciaire ;
3. La collaboration avec l'UNESCO de la part des institutions présentes au second Atelier pour l'élaboration de supports de sensibilisation destinés à la jeunesse et au public en général ;
4. La création d'un réseau informel sous régional UNESCO/INTERPOL d'échanges d'information avec les participants du premier et second atelier. Le réseau pourrait être coordonné par les Bureaux régionaux de l'UNESCO (Montevideo) et d'INTERPOL (Buenos Aires).

Les participants ont souhaité continuer à pouvoir bénéficier de l'appui et de l'expertise des équipes de la Convention de 1970 du Siège de l'UNESCO (Paris) et du Siège d'INTERPOL (Lyon). La Police patrimoniale de la Guardia Civil d'Espagne a par ailleurs exprimé sa disposition à continuer sa collaboration avec le projet en cours.

Montevideo, le 29 juillet 2013